



Création d'une SCI familiale et surendettement personnel

Par **Elene33**, le **07/09/2012 à 10:00**

Bonjour,

Ma famille possède une petite maison familiale qui actuellement est en indivision entre ma mère et mes tantes soit 3 personnes. Etant donné les travaux à réaliser et les moyens financiers de chacun, il a été décidé de créer une SCI familiale. Ma mère nous céderait à mes soeurs et moi sa part divisée en trois soit 1/9 chacune des parts globales de la SCI. Toutes les démarches auprès des notaires ont été estimées

Je souhaite rentrer dans ce projet, cependant je suis en surendettement depuis janvier 2006 et j'aurai payé ma dette en janvier 2016. La création de cette SCI est destinée à réaliser les travaux dans la maison et aujourd'hui je suis à même d'assumer financièrement ma pleine part à ces projets. Ma question est la suivante: est-ce que mon interdiction d'emprunter personnelle est un problème pour la réalisation d'un prêt par la SCI, si je suis intégrée dans la SCI?

Vous remerciant par avance de votre réponse,

Cordialement

Par **youris**, le **07/09/2012 à 10:16**

bjr,

l'organisme prêteur va sans doute demander des garanties aux emprunteurs donc aux membres de la sci.

étant donné votre situation de surendettement, je ne pense pas que l'organisme de crédit accepte votre garantie. ce sont donc les autres membres de la sci qui devront garantir seuls l'emprunt.

s'ils sont d'accord, cela ne devrait pas poser de problème pour l'octroi du prêt.

cdt

Par **Elene33**, le **07/09/2012 à 10:35**

Merci beaucoup de votre réponse,